

Séance ordinaire du 7 septembre 2010

Procès-verbal



01 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 septembre 2010, à 20h00, au Chalet des Sports de Saint-Agapit situé au 1072, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district # 3

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district # 5

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1 - OUVERTURE

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20hres. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

01.01 (2010-09-466) - MOTION DE FÉLICITATIONS - CHEVALIERS DE COLOMB

1.1 - MOTION DE FÉLICITATIONS - CHEVALIERS DE COLOMB

Le 15 août 2010, les Chevaliers de Colomb de St-Agapit ont organisés la première édition de la Journée de la Famille;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Agapit présente une motion de félicitations en faveur du Comité organisateur de la première édition de la «Journée de la Famille», dont l'événement a été un franc succès.

Adopté à l'unanimité des conseillers

01.02 (2010-09-467) - MOTION DE FÉLICITATIONS - COMITÉ ORGANISATEUR PETITE SÉDUCTION

1.2 - MOTION DE FÉLICITATIONS

Les 3, 4 et 5 septembre 2010 s'est tenu le tournage de l'émission «*La Petite Séduction*».

Beaucoup de gens se sont donné rendez-vous sous un ciel clément pour participer à cet événement.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent et remercient le comité organisateur pour sa réalisation, les bénévoles et la population pour leur participation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

02 (2010-09-468) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu, d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 septembre 2010 avec les modifications

suivantes:

1.1 Motion de félicitations au Comité organisateur de la Petite Séduction;

et ajouter au Varia

10.1 Demande d'aide financière supplémentaire au Programme PRECO

concernant les travaux des routes 116 et 273;

Adopté à l'unanimité des conseillers

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

03.01 (2010-09-469) - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2010

3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2010

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et

reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010.

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS

4 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS

04.01 (2010-09-470) - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317-08-10 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT MUNICIPAL

4.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317-08-10 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT MUNICIPAL

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance extraordinaire du 16 août 2010;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 16 août 2010;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, la mairesse Sylvie Fortin Graham, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu :

D'adopter le règlement numéro 317-08-10, intitulé «Règlement décrétant l'augmentation du fonds de roulement municipal» tel que présenté et que la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05 - ADMINISTRATION & LEGISLATION

5 - ADMINISTRATION & LEGISLATION

05.01 - DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT NUMÉRO 312-06-10

5.1 - DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT NUMÉRO 312-06-10

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, dépôt est effectué du certificat préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue le 18 août 2010 à l'égard du règlement numéro 312-06-10 décrétant des travaux de construction de nouvelles rues incluant la voirie, les services d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial et un emprunt de 1 100 000 \$ - Développement de la Tannerie - Phase 1B.

05.02 (2010-09-471) - AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 300-12-09

5.2 - AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 300-12-09

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, a approuvé le 14 avril 2010, un emprunt de 448 153 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut décréter, par résolution, des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement jusqu'à concurrence de 100% du montant autorisé pour ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir un financement temporaire auprès de la Caisse populaire St-Agapit/St-Gilles, pour un montant de 448 153 \$, en vertu du règlement d'emprunt numéro 300-12-09;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu,

QUE le conseil municipal de Saint-Agapit autorise le financement temporaire d'un montant de 448 153\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 300-12-09;

QUE les déboursés soient effectués selon les besoins de liquidité;

QUE mesdames Sylvie Fortin Graham, mairesse et Ghislaine Gravel, directeur général par intérim soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.03 (2010-09-472) - PAIEMENT DES DÉCOMPTES PROGRESSIFS NO 3 & 4- REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET AGRANDISSEMENT DU LOCAL TECHNIQUE EXISTANT CENTRE SPORTIF G.H VERMETTE

5.3 - PAIEMENT DES DÉCOMPTES PROGRESSIFS NO 3 & 4 - REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET AGRANDISSEMENT DU LOCAL TECHNIQUE EXISTANT CENTRE SPORTIF G.H VERMETTE

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu

D'autoriser le paiement de la somme de 57 847.17\$ (taxes incluses), tel que recommandé par monsieur Clément Vaillancourt, architecte de la firme Jean Dalairé, architectes, à l'entrepreneur «Lévis Constructions Inc.», représentant le décompte progressif # 3, dans le projet de *Remplacement du système de réfrigération et agrandissement du local technique existant Centre Sportif G. H. Vermette*, pour les travaux réalisés durant la période du 1er juillet 2010 au 17 juillet 2010, auquel il a été soustrait une retenue contractuelle de 10 %

D'autoriser le paiement de la somme de 617 318,82 \$ (taxes incluses), tel que recommandé par monsieur Clément Vaillancourt, architecte de la firme Jean Dallaire, architectes, à l'entrepreneur «Lévis Constructions Inc.», représentant le décompte progressif # 4, dans le projet *Remplacement du système de réfrigération et agrandissement du local technique existant Centre Sportif G H Vermette*, pour les travaux réalisés durant la période du 1er août 2010 au 31-08-2010, auquel il a été soustrait une retenue contractuelle de 10 %

Ces dépenses sont financées à même le règlement d'emprunt no 302-01-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.04 (2010-09-473) - PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 2 - DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE - PHASE 1A

5.4 - PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 2 - DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE - PHASE 1A

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu

D'entériner l'autorisation donnée du paiement de la somme de 231 655.16 \$ taxes incluses, tel que recommandé par les ingénieurs-conseils de SNC-Lavalin Inc., à l'entrepreneur Construction Lemay, représentant le décompte progressif # 2 pour le total des travaux exécutés dans le développement «Tannerie - Phase 1A» au 29 juin 2010, auquel il a été soustrait une retenue contractuelle de 10%.

Cette dépense est financée à même le règlement d'emprunt no 300-12-09.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.05 (2010-09-474) - PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 3 - CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL

5.5 - PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 3 - CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

D'autoriser le paiement de la somme de 387 764.47 \$ (taxes incluses), tel que recommandé par monsieur Clément Vaillancourt, architecte de la firme Jean Dalaire, architectes, à l'entrepreneur «Ronam Constructions Inc.», représentant le décompte progressif # 3 - Construction d'un centre multifonctionnel à St-Agapit pour le total des travaux exécutés durant la période du 1er juillet 2010 au 31 juillet 2010, auquel il a été soustrait une retenue contractuelle de 10 %.

Cette dépense est financée à même le règlement d'emprunt no 305-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.06 (2010-09-475) - PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 3 - RUES OLIVIER, POULIOT ET DU COLLÈGE

5.6 - PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 3 - RUES OLIVIER, POULIOT ET DU COLLÈGE

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

D'autoriser le paiement de la somme de 634 365.26 \$ (taxes incluses), tel que recommandé par les ingénieurs-conseils de SNC LAVALIN INC, à l'entrepreneur «BML, div. de Sintra Inc.», représentant le décompte progressif # 3, dans le projet *Travaux de réfection des rues Olivier, Pouliot et du Collège* pour les travaux réalisés au 3 septembre 2010, auquel il a été soustrait une retenue contractuelle de 10 %.

Cette dépense est financée à même le règlement d'emprunt no 304-02-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.07 (2010-09-476) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SNC LAVALIN INC.

5.7 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SNC LAVALIN INC.

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu,

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à payer les honoraires professionnels, se chiffrant à 525.77 \$, des projets ci-après mentionnés, à SNC-Lavalin:

Date de la facture	# facture	Nom du projet	Période se terminant	Montant	Poste budgétaire
24-08-2010	1002455	Développement Vachon	28-04-2010	2 218.90 \$	22.32024.721
24-08-2010	1002460	Domaine de la Rivière	28-04-2010	(1 693.13 \$)	22.32023.721
Total				525.77 \$	

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.08 (2010-09-477) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS JEAN DALLAIRE ARCHITECTES

5.8 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS JEAN DALLAIRE ARCHITECTES

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à payer les honoraires professionnels, se chiffrant à 15 103.07 \$, des projets ci-après mentionnés, à Jean Dallaire, architectes:

Date facture	# facture	Nom du projet	Période se finissant	Montant	Règlement
30-07-10	1083	Centre sportif G. H. Vermette	30-07-10	1 861.08\$	302-01-10
30-07-10	1084	Construction Centre multifonctionnel	30-07-10	5 215.92\$	293-10-09
28-06-10	1060	Construction Centre multifonctionnel	28-06-10	8 026.07\$	293-10-09

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.09 (2010-09-478) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS LVM INC.

5.9 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS LVM INC.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à payer les honoraires professionnels, se chiffrant à 7 608.03 \$, des projets ci-après

mentionnés, à LVM Inc.:

08-07-	F0-23-	Do- ma	10-04-	230-31-	0-
--------	--------	--------	--------	---------	----

10	55 39 2	ine de la Riv ière	07 au 10- 05- 31	7.012- 108	
08- 07- 10	23- 55 37 2	Co nst ruc tio n d'u n ce ntr e mu ltifo ncti on nel St- Ag apit	10- 05- 17 au 10- 06- 30	530 295- 1.004- 210	
				7 60 8.0 3	

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.10 (2010-09-479) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIVAR

5.10 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIVAR

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à payer les honoraires professionnels, se chiffrant à 15 520.32 \$, des projets ci-après mentionnés, à Genivar:

10-07-30	114862	Centre multifonctionnel de St-Agapit	8 747.82\$	2010-07-31	293-10-09
10-06-30	113676	Centre multifonctionnel de St-Agapit	6 772.50\$	2010-06-26	293-10-09
			15 520.32\$		

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.11 (2010-09-480) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS MALLETTE

5.11 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS MALLETTE

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu

D'autoriser le secrétaire-trésorier par intérim à payer, les honoraires professionnels de Mallette pour la vérification des opérations de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, au montant de 23 026.51 \$ se répartissant comme suit:

30-06-2010	108512	Travaux spéciaux (Vérification rapports TPS et TVQ)	16 818.38 \$	02.13000.413
30-06-2010	108513	Vérification des opérations pr l'exercice 2008	6 208.13 \$	02.13000.413

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.12 (2010-09-481) - COLLOQUE ANNUEL DE LA ZONE LOTBINIERE-APPALACHES

5.12 - COLLOQUE ANNUEL DE LA ZONE LOTBINIÈRE APPALACHES DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Agapit autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à assister au colloque de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra au Club de Golf du mont Adstock, situé au 120 Route du Mont Adstock à Adstock les 23 et 24 septembre 2010. Le coût d'inscription à ce colloque est de 90.00\$. Les dépenses inhérentes à ce colloques seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.13 (2010-09-482) - PAIEMENT MAÇONNERIE RENE ABEL - MUR DE BLOCS - PHASE 1 - CENTRE SPORTIF G H VERMETTE

5.13 - PAIEMENT MAÇONNERIE RENE ABEL - MUR DE BLOCS - PHASE 1 - CENTRE SPORTIF G H VERMETTE

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à effectuer le paiement de la facture numéro 2009-98, datée du 14-07-2010, au montant de 15 781,30 \$, à Maçonnerie René Abel, relativement aux travaux de réfection du mur de blocs du Centre Sportif G H Vermette.

Cette dépense est financée à même le surplus réservé de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.14 (2010-09-483) - PAIEMENT CLÔTURE G. P INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION CLOTURE

5.14 - PAIEMENT CLÔTURE G. P INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION CLOTURE

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu,

D'autoriser le secrétaire-trésorier par intérim à payer les coûts de la facture de Clôture G. P. Inc., au montant de 15 624,16 \$, pour la fourniture et l'installation de clôture en grillage galvanisé 48" de haut incluant les lattes en PVC, installée aux accès donnant sur la piste cyclable.

QUE le paiement de cette dépense soit réparti comme suit:

Projets	Montant	Code budgétaire
Développement Fournier Giguère	5 208,05 \$	22 32016 721
Développement Vachon - Phase I	5 208,05 \$	22 32021 721
Développement Jardins des Oliviers	5 208,05 \$	22 32012 721

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.15 (2010-09-484) - RENOUELEMENT ABONNEMENT LIEN DE SAINT-AGAPIT

5.15 - RENOUELEMENT ABONNEMENT LIEN DE SAINT-AGAPIT

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu

De renouveler pour l'année 2010-2011, soit d'octobre 2010 à septembre 2011 (sauf juillet et août 2011), l'abonnement au Lien de Saint-Agapit (pour un total de 4 pages par mois) pour 10 parutions, pour un montant de 2 640 \$;

De renouveler l'espace réservé (soit 1 page) pour les associations, au tarif de 260 \$.

Que ce montant soit pris à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.13000.341.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.16 (2010-09-485) - QUOTE-PART POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR 2010

5.16 - SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ (LOBICAR) DE LOTBINIERE

Proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu par le conseil municipal :

QUE la Municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

QUE la Municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

QUE le Service de transport adapté (Lobicar) soit délégué pour administrer le service;

QUE la Municipalité renouvelle l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

QUE la Municipalité accepte de payer sa quote-part pour l'année 2010 au montant de 1,46 \$ par habitant, soit 4 626,74 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.37000.951.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.17 (2010-09-486) - ENGAGEMENT DE MADAME ALINE MARTIN LORS DES VACANCES DE JOSÉE MARTINEAU

5.17 - ENGAGEMENT DE MADAME ALINE MARTIN LORS DES VACANCES DE JOSÉE MARTINEAU

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu,

D'entériner la décision prise d'engager Madame Aline Martin, au tarif horaire de 25 \$, pendant les vacances de madame Josée Martineau, soit 87 hres, pour un montant total de 2 175 \$.

Que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.13000.141.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.18 (2010-09-487) - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRÈS DE TOURISME CHAUDIÈRE-APALACHES ET TOURISME LOTBINIÈRE

5.18 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRÈS DE L'OFFICE TOURISME LOTBINIÈRE (OTL)

ATTENDU QUE le tournage de l'émission de télévision «La Petite Séduction» s'est déroulé dans la municipalité de Saint-Agapit, les 3, 4 et 5 septembre 2010;

ATTENDU les coûts importants d'une telle organisation pour la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu

De demander une aide financière à l'Office du Tourisme de Lotbinière, au montant de 500 \$, pour défrayer les coûts liés au tournage de l'émission de télévision «La Petite Séduction» à Saint-Agapit, en septembre 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.19 (2010-09-488) - ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA CORPORATION DE SOLIDARITÉ EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LOTBINIÈRE

5.19 - SOUPER-BÉNÉFICE DE LA CORPORATION DE SOLIDARITÉ EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LOTBINIÈRE (COSSAL)

ATTENDU QUE la Corporation de Solidarité en Sécurité Alimentaire de Lotbinière qui a été incorporée le 2 novembre 2006, a pour mission d'assurer une sécurité alimentaire pour toutes les personnes et les familles en situation de précarité de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE de nombreux bénévoles s'activent à organiser le deuxième souper-bénéfice de la COSSAL comme activité de financement;

ATTENDU QUE ce souper St-Hubert avec musique et prix de présence aura lieu à la salle des Lions de Saint-Flavien, le samedi 3 octobre 2010 prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu d'accorder une aide financière de 120 \$ pour l'organisation de cette activité.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.13000.xxx.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.20 (2010-09-489) - AIDE FINANCIERE ASSOCIATION DES COWBOYS DE L'EST

5.20 - AIDE FINANCIERE ASSOCIATION DES COWBOYS DE L'EST

Attendu que l'Association des Cowboys de l'Est du Canada tiendra la grande finale des rodéos la première semaine d'octobre 2010 à Saint-Agapit;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu

D'accorder une aide financière, au montant de 1 500 \$, à l'Association des Cowboys de l'Est.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.11000.970.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.21 (2010-09-490) - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE À TOURISME CHAUDIÈRE APPALACHES

5.21 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A TOURISME CHAUDIÈRE APPALACHES

ATTENDU QUE le tournage de l'émission de télévision «La Petite Séduction» s'est déroulé dans la municipalité de Saint-Agapit, les 3, 4 et 5 septembre 2010;

ATTENDU les coûts importants d'une telle organisation pour la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu

De demander une aide financière à Tourisme Chaudière Appalaches, au montant de 1 000 \$, pour défrayer les coûts liés au tournage de l'émission de télévision «La Petite Séduction» à Saint-Agapit, en septembre 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 - TRANSPORT, AQUEDUC ET ÉGOUT

6 - TRANSPORT, AQUEDUC ET ÉGOUT

06.01 (2010-09-491) - CONTRAT DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE - PHASE 1B

6.1 - CONTRAT DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE - PHASE 1B

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit désire faire des travaux d'infrastructure de voirie, d'aqueduc, d'égout domestique pour des nouvelles rues, Développement de la Tannerie, Phase 1B;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'appels d'offres publics;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et trouvées conformes sont au nombre de huit (8);

ATTENDU QUE le rapport d'analyse de soumissions de la firme SNC Lavalin Inc. en date du 18 août 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée, par le plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Ste-Croix Inc., 6625, Marie-Victorin, Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0, pour exécuter les travaux conformément au devis d'appel d'offres, pour un montant de 771 338,59 \$ (taxes comprises).

QUE les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.02 (2010-09-492) - DÉVELOPPEMENT DENIS BOULAY ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU RANG DES POINTES ET DE LA ROUTE ROUSSEAU - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELLES

6.2 - DÉVELOPPEMENT DENIS BOULAY ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU RANG DES POINTES ET DE LA ROUTE ROUSSEAU - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

D'accepter l'offre de services professionnels produites par SNC Lavalin Inc. pour la préparation des plans et devis de construction de nouvelles rues sur une longueur d'environ 300 mètres linéaires incluant la voirie et un égout pluvial ainsi que pour le réaménagement de l'intersection du rang des Pointes et de la route Rousseau, au montant de 13 500 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.03 (2010-09-493) - CONTRAT SERVICES SANITAIRES D. F. DE BEAUCE - COLLECTE DE GROS DÉCHETS

6.3 - COLLECTE DE GROS DÉCHETS

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu

De procéder à la cueillette des grosses vidanges sur tout le territoire de la municipalité et de retenir les services de l'entreprise « Services Sanitaires D. F. de Beauce» située au 1825, 95e Rue, St-Georges-de-Beauce, pour l'exécution de ces travaux au coût de 135\$/heure pour 2 hommes et un camion.

QUE la collecte est prévue pour les 14 et 15 octobre 2010.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.45110.951.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.04 (2010-09-494) - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE - PHASE 1B - SURVEILLANCE

6.4 - ACHAT D'APPAREILS DE SURVEILLANCE

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu,

D'autoriser l'achat de deux (2) appareils de surveillance (caméra détecteur de gibier, de voleurs), au coût de 199,99 \$ chacun, devant être installés au garage municipal et dans le Parc industriel.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.32000.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.05 (2010-09-495) - MISE A JOUR DU PLAN D'INTERVENTION - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

6.5 - MISE A JOUR DU PLAN D'INTERVENTION - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

Considérant l'offre de services professionnels de la firme SNC Lavalin Inc. pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de la municipalité réalisé en 2007;

Considérant que ces activités permettront de réévaluer la qualité de l'ensemble de nos infrastructures en milieu urbain, tel que requis par le MAMROT, attendu que les réseaux de la municipalité ont grandement évolué depuis la première version du plan d'intervention;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Agapit accepte la proposition de services professionnels de la firme SNC Lavalin Inc. pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 30 août 2010, au montant de 5 900 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.06 (2010-09-496) - ACHAT DE GARDE CORPS EN METAL GALVANISÉ - RUE OLIVIER

6.6 - ACHAT DE GARDE CORPS EN METAL GALVANISÉ - RUE OLIVIER

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

D'acquérir de Soudure Claude Olivier 2 gardes corps en métal galvanisé, à être installés, dans la rue Olivier (près de l'École), au coût de 1892,91 \$.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.xxxx

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.07 (2010-09-497) - COLLECTEUR POUR PILES USAGÉS

6.7 - COLLECTEUR POUR PILES USAGÉS

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

D'autoriser l'achat d'un collecteur pour piles usagés, au montant de 115 \$ plus les taxes applicables, chez Formules Municipales Ltée.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.xxxx

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.08 (2010-09-498) - MANDAT A QUALITAS POUR ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE ROUTES 116 ET 273

6.8 - MANDAT A QUALITAS POUR ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE ROUTES 116 ET 273

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

D'engager la firme Qualitas pour effectuer l'analyse granulométrique des travaux des routes 116 et 273.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.09 (2010-09-499) - MANDAT A INSPEC SOL POUR CARACTÉRISATION DES PAROIS DE LA TRANCHÉE DE LA RUE DU COLLÈGE

6.9- MANDAT A INSPEC SOL POUR CARACTÉRISATION DES PAROIS DE LA TRANCHÉE DE LA RUE DU COLLÈGE

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

D'accorder le contrat de caractérisation des paroiss de la tranchée de la rue du Collège, à Inspec Sol, pour la somme de 21 789 \$ (plus les taxes applicables) le tout selon le mandat no PE-6981.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07 - URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7 - URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

07.01 (2010-09-500) - DEMANDE A LA CPTAQ - FERME MARIO GAGNÉ ENR.

7.1 - DEMANDE A LA CPTAQ - FERME MARIO GAGNÉ ENR.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a pris connaissance de la demande de monsieur Mario Gagné, propriétaire de la Ferme Mario Gagné Enr., laquelle consiste à aliéner et lotir une parcelle de terrain, sur une partie du lot 3 784 674 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 761,1 mètres carrés, à monsieur Vincent Talbot;

ATTENDU QUE monsieur Mario Gagné de la Ferme Mario Gagné Enr. est propriétaire des lots 3 784 674, 3 784 675, 3 638 789 et 3 638 778 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE sur le lot 3 784 674, une grange a été transformée en écurie par monsieur Vincent Talbot, qui est locataire des lieux, depuis 12 ans environ;

ATTENDU QUE ce bâtiment n'est d'aucune utilité pour monsieur Mario Gagné et que monsieur Vincent Talbot désire en faire l'acquisition;

ATTENDU QUE l'usage exercé sur ce terrain conservera son caractère agricole;

ATTENDU QUE le projet est en harmonie avec le secteur où l'on retrouve plusieurs activités équestres;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme aux normes municipales présentement en vigueur;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'informer la CPTAQ que la Municipalité de Saint-Agapit appuie la présente demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.02 (2010-09-501) - DOSSIER CPTAQ PUIITS MUNICIPAUX

7.2 - DOSSIER CPTAQ - PUIITS OLIVIER V - DEMANDES SYNDICAT UPA CENTRE DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a soumis une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour le puit de captage Olivier V (dossier #367738);

ATTENDU QUE des représentants de la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, du Syndicat UPA Centre de Lotbinière ont rencontré les élus ainsi que les fonctionnaires de la municipalité, le 26 août 2010 afin de proposer une série de mesures permettant de conforter le milieu agricole relativement à l'exploitation du puits Olivier V;

ATTENDU QUE la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic désire connaître la position de la municipalité avant de transmettre leur avis à la Commission;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Agapit acquiesce aux demandes du Syndicat UPA Centre de Lotbinière énoncées, dans leur lettre du 3 septembre 2010, soit:

1. aviser, par courrier recommandé dans les plus brefs délais, les propriétaires producteurs agricoles touchés par les rayons bactériologiques et/ou virologiques des puits exploités et celui à être érigé et les informer des restrictions imposées sur ces superficies. (Nous tenons à noter que la municipalité a déjà fait une démarche verbale avec les intéressés);
2. faire déterminer par un arpenteur géomètre les limites du rayon bactériologique et faire identifier clairement celui-ci sur le terrain;
3. se porter acquéreur des lots visés par le rayon bactériologique ou indemniser les propriétaires touchés par des restrictions d'usage agricole selon le guide sur les principes d'indemnisation des producteurs agricoles relativement aux puits municipaux produit par le MAMROT ou selon l'évaluation faite un évaluateur agricole agréé spécialisé ou suivant des ententes de gré à gré;

4. adopter un règlement municipal prévoyant des dispositions permettant de suivre l'évolution des nitrates dans les puits, de prévenir d'éventuelle problématique de contamination, d'instaurer une mécanique de dédommagement et la mise en place d'une table de travail UPA/Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.03 (2010-09-502) - SERVITUDE MARTIN LEMAY ET JULIE LEMAY

7.3 - SERVITUDE MARTIN LEMAY ET JULIE LEMAY

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Agapit acquière une servitude réelle et perpétuelle d'égout sanitaire sur une partie du lot 4 360 567 du cadastre du Québec, propriété de Martin Leclerc et de Julie Lemay tel que plus amplement montré et décrit au plan et description technique préparés par Claude Vincent, arpenteur-géomètre, le 5 novembre 2009, minute 6 987.

QUE la Municipalité de Saint-Agapit remettra aux propriétaires la somme de 3 000 \$, reçue de la firme d'ingénieurs SNC-Lavalin Inc. et de l'entrepreneur Constructions Lemay Inc.

QUE la Municipalité de Saint-Agapit mandate la société de notaires Bergeron & Larochelle pour la préparation de l'acte de servitude.

QUE le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer tout

document relatif à cette servitude.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.04 (2010-09-503) - APPELS D'OFFRE POUR MULTI MEDIA

7.4 - APPELS D'OFFRE POUR MULTI MEDIA

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

Que la Municipalité de Saint-Agapit demande de soumissions publiques pour la fourniture, l'installation d'équipements multi media au centre multifonctionnel.

La date limite pour soumettre une soumission est le 15 septembre 2010, 14 heures,

l'ouverture se fera le même jour à 16h01.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.05 (2010-09-504) - ACQUISITION SCENES PLATTO

7.5 - ACQUISITION SCENES PLATTO

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

D'acquérir des Scènes Platto Inc. 1347 des Érables, Saint-Lambert (Qc) G0S 2W0, pour la somme de 11 253,40 \$ (plus les taxes applicables),

24 scènes (risers) Platto de 48" x 48" avec extrusion d'aluminium profilée jusqu'au haut. Contre plaqué 1" d'épaisseur avec quatre (4) attaches (Dual-lock), peint noir (peinture fournie par la municipalité);

3 chariots de transport en aluminium avec roulettes avec une capacité de 8 panneaux chacun;

4 marches en bois fabriquées de contre plaqué 1" d'épaisseur. De 8" de hauteur par 48" de longueur peintes en noir avec attaches de fixation sur risers de 16" de hauteur.

un ensemble de pattes en aluminium avec embout de plastique noir comprenant:

48 pattes de 8";

96 pattes de 16";

24 pattes de 24".

Que ce montant sera déboursé à même le règlement d'emprunt numéro 304-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.06 (2010-09-505) - ENGAGEMENT DE LA FIRME LOGISTIK

7.6 - ENGAGEMENT DE LA FIRME LOGISTIK

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

D'engager la firme Logistik

1 575 \$ PLUS TAXES

Adopté à l'unanimité des conseillers

08 - LOISIRS ET CULTURE

8 - LOISIRS ET CULTURE

08.01 (2010-09-506) - ACCEPTATION SOUMISSION DE CDJV TECH INC.

8.1 - ACCEPTATION SOUMISSION DE CDJV TECH INC. - SHOT CLOCK POUR LA RINGUETTE

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

D'accepter, sur recommandation du Comité de gestion des loisirs, la soumission de CDJV Tech Inc., pour l'achat d'un shot clock pour la ringuette, au montant de 1 600 \$ plus les taxes applicables.

Ce montant sera pris à même le budget au poste budgétaire 02.70150.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.02 (2010-09-507) - DONS DESJARDINS

8.2 - DONS DESJARDINS

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu

D'entériner la décision prise de verser, les montants suivants à :

100 \$	Joannik Masse
300 \$	Défi Pompier

à même les montants remis par la Caisse populaire Desjardins St-Gilles/Saint-Agapit

Adopté à l'unanimité des conseillers

09 - FINANCES

9 - FINANCES

09.01 (2010-09-508) - LISTE DES SALAIRES BRUTS A PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2010

9.1 - LISTE DES SALAIRES BRUTS A PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2010

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu,

QUE la liste des salaires bruts payés en août 2010, au montant de 76 956.76 \$ soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.02 (2010-09-509) - LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LES MOIS DE AOÛT 2010

9.2 - LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LES MOIS DE AOÛT 2010

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, que la liste des engagements effectués du 1er août au 31 août 2010, au montant de 54 483.50 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.03 (2010-09-510) - LISTE DES COMPTES PAYÉS EN AOÛT 2010

9.3 - LISTE DES COMPTES PAYÉS EN AOÛT 2010

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu,

D'accepter la liste des comptes payés du 1er août 2010 au 7 septembre 2010, au montant de 2 746 129.19 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.04 - RAPPORT «ACTIVITÉS FINANCIÈRES - FONCTIONNEMENT» AU 31 AOÛT 2010

9.04 - RAPPORT «ACTIVITÉS FINANCIÈRES - FONCTIONNEMENT» AU 31 AOÛT 2010

Le directeur général par intérim procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières (fonctionnement) & d'investissement au 31 août 2010.

10 - VARIA:

10- VARIA

Aucun sujet n'a été inscrit au «Varia».

10.01 (2010-09-511) - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE PRECO

10.01 - RÉVISION DU PROGRAMME PRECO # 231273 - ROUTES 116 ET 273

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit réalise la reconstruction des réseaux municipaux des rues Daigle et Principale ainsi que la désaffectation d'une partie d'un collecteur d'égout actuel situé dans une servitude. Le nouveau collecteur sera détourné par les rues Daigle et Principale, le projet comprend également la reconstruction de la voirie ainsi que la construction d'un égout pluvial qui est réalisé en collaboration avec le MTQ puisque ce sont des routes numérotées;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a reçu du MAMROT une subvention, au montant de 611 800 \$ couvrant des dépenses maximales de 1 592 828 \$ relativement à la réfection de ses conduites d'égouts et d'aqueduc d'une partie des routes 116 et 273;

ATTENDU QUE le contrat accordé à la firme B.M.L. dépasse de 934 991.26 \$ le coût initial des travaux;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu,

De modifier la demande d'aide financière afin de demander qu'un montant de 934 991.26 \$ soit ajouté au montant maximum de l'aide accordée par le Programme PRECO.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.02 (2010-09-512) - DEMANDE A LA SURETÉ DU QUÉBEC - RANG SAINTE-MARIE

10.2 - DEMANDE A LA SURETÉ DU QUÉBEC - RANG SAINTE-MARIE

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu,

De demander à la Sûreté du Québec - Poste de Laurier Station d'effectuer une surveillance supplémentaire, pour une période d'au moins 15 jours, entre 6h00 et 9h00 et de 16h à 18hres, dans le rang Ste-Marie, afin de faire respecter la limite de vitesse.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

12 (2010-09-513) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE:

12 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, de lever la séance ordinaire à 21h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits

budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites

par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier/directeur général par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse